SUD MESSIN

Communauté de communes

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2019

Date de la convocation
Le 26 mars 2019
Date de l'affichage
Le 26 mars 2019

Nombre de conseillers élus : 51
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de votes : 40

Le quatre avril deux mille dix-neuf à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée par lettre en date 26 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Paul ECKENFELDER, à l'espace culture et loisirs à SOGLNE.

Présents titulaires : 28
Mesdames et Messieurs : Bernard GUITTER, Christian KLEIN, Jean François HESSE, Robert THOMAS, Jean-Paul ECKENFELDER, Jeanine LECLERC, Jean-Marc REMY, Brigitte TORLOTING, Hervé BELLOY, Gérard MICHEL, Jean-Marie SCHMITT, Philippe JEAN, Socrate PALMIERI, Jean-Marie STABLO, Evelyne KIEFFER, Patrick JOUAN, Antoine HENRION (*à partir du point 3*), François LESPAGNOL, Edwige TUAKLI, Maurice LEONARD, Patrice GERARDIN, Marie-Thérèse GANSOINAT RAVAINE, Chantal BRICOUT, Séverine COURTOIS SENE, Victorien NICOLAS, François VALENTIN, Pierre NOIROT, Patrice THIEBAUD.
Suppléants remplaçant de droit des titulaires absents : 3
Monsieur Patrick ANGELAUD, Monsieur Jean Marie BOY LOUSTAU, Monsieur Frédéric REICHELT.
Pouvoirs : 10
Monsieur Jean STAMM avait donné procuration à Madame Edwige TUAKLI, Monsieur Raymond ARNOULD avait donné procuration à Monsieur Jean Marc REMY, Monsieur Christophe RENAUD avait donné procuration à Madame Jeanine LECLERC, Monsieur Raphael ELIN avait donné procuration à Monsieur Jean-Marie SCHMITT, Monsieur Jean FRANCOIS avait donné procuration à Monsieur Philippe JEAN, Madame Claudine BOUCHE avait donné procuration à Madame Evelyne KIEFFER, Madame Marie Claude SCHARFF avait donné procuration à Monsieur Jean-Marie STABLO, Monsieur Bernard THIRIAT avait donné procuration à Monsieur Patrick JOUAN, Monsieur Daniel HIRSCH avait donné procuration à Mme Brigitte TORLOTING, Monsieur Stéphane NICOLAS avait donné procuration à Monsieur Christian KLEIN.
Etaient excusés :
Mesdames et Messieurs : Gérard MOLIE, Gilles BECK, Jean Christophe MOULON, François HENOT, Christophe RENAUD, Jean CARSIGNOL, Bruno GANDAR, Jean-Luc ETIENNE, Hervé SENSER, Patrick CLAUSE, Daniel HIRSCH, Jacques BOUCHES, Guy PETAIN, Raphael ELIN, Claudine BOUCHE, Bernard THIRIAT, Marie Claude SCHARFF, Stéphane NICOLAS, Jean FRANÇOIS, Jean RENAUT, Jean STAMM, Philippe OCHEM, Raymond ARNOULD.
Assistaient également à la réunion :
Monsieur Didier JOLY, délégué suppléant de la commune de CHERISEY
Monsieur Jean Marc GRUNDFELDER, délégué suppléant de la commune de SILLEGNY
Monsieur Michel BARTHELEMY, délégué suppléant de la commune de TRAGNY
Monsieur Christian THOMAS, trésorier
Madame Céline RUIZ, agent de la CC du Sud Messin

Monsieur Jean Paul ECKENFELDER accueille les membres du Conseil Communautaire à l'Espace Culture et Loisirs de Solgne et remercie Monsieur le Maire pour cette mise à disposition.

Ordre du jour :

- PV du 25 février 2019
- Décisions prises par délégation

1. Transport à la demande – Convention de partenariat avec la Région
2. Péri-extrascolaire : marché de confection et livraison de repas en liaison chaude
3. Finances :
    - 3.1 Budget Principal
        - 3.1.1 Compte de gestion 2018
        - 3.1.2 Compte administratif 2018
        - 3.1.3 Affectation du résultat
        - 3.1.4 Vote des taux d'imposition
        - 3.1.5 Budget primitif 2019

3.2 Budget Déchets ménagers
3.2.1 Compte de gestion 2018
3.2.2 Compte administratif 2018
3.2.3 Budget primitif 2019
3.3. Budget Périscolaire
3.3.1 Compte de gestion 2018
3.3.2 Compte administratif 2018
3.3.3. Budget primitif 2019
3.4 Budget SPANC
3.4.1 Compte de gestion 2018
3.4.2 Compte administratif 2018
3.4.3 Budget primitif 2019
4. Motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Rémilly
5. Divers

Décisions prises par délégation

Décisions prises par le Bureau (27 mars 2019)

➢ Aide aux manifestations

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- DE VALIDER, conformément au règlement en vigueur, le principe de l'attribution d'une subvention à l'association « Foyer Rural de Béchy » pour la manifestation intitulée « Journée Verte – édition 2019 » pour un montant de 450€
- D'AUTORISER le Président à signer la convention afférente.

➢ Programme Habiter mieux – Dossier demande de subvention

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- DE VALIDER, l'attribution d'une subvention de 500€ à Monsieur TROVATO résidant 10 rue du Château d'Eau à Rémilly pour les travaux de rénovation énergétique entrepris.
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

➢ Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire intercommunal

Monsieur le Président propose dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019, d'apporter au règlement intérieur de l'accueil périscolaire, les précisions et ajustements suivants :

- Absence pour raison médicale : l'absence de l'enfant ne vous sera pas facturée sous réserve d'en avoir informé la directrice du périscolaire au plus tard le matin même avant 8h30 et de fournir le certificat médical correspondant dans un délai d'une semaine maximum. Dans le cas où l'enfant tomberait malade en cours de journée, l'absence ne vous sera pas facturée sous réserve d'en avoir informé la directrice du périscolaire dès la sortie de la classe ET de nous fournir le certificat médical correspondant dans un délai d'une semaine maximum.

- Modalités de facturation : En cas de non-paiement ou de retards répétitifs dans le paiement des factures transmises par la Communauté de Communes du Sud Messin et après la mise en place d'une phase de concertation avec les parents (relances, proposition d'une rencontre) qui s'est avérée infructueuse, la Communauté de Communes pourra refuser l'inscription de l'enfant à l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- D'APPROUVER à compter de la rentrée de septembre 2019, les modifications apportées au règlement intérieur de l'accueil périscolaire intercommunal telles que présentées ci-dessus.

1. Transport à la demande – Convention de partenariat avec la Région (8.7)

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'au travers d'une réflexion menée autour de la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à Verny et développée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territorial de l'Agglomération Messine, il est proposé de développer une offre de transport à la demande.
A ce titre, il précise que les échanges avec la Région Grand Est ont permis d'aboutir à la mise en place d'une telle offre de service dans le cadre de l'exploitation de la ligne régulière n° 64 du réseau de Transport Interurbain de la Moselle, organisée par la Région Grand Est.

Aussi, il présente les modalités de fonctionnement et les termes de la convention de partenariat avec la Région Grand Est au titre de cette expérimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité des voix (39 voix pour, 1 voix contre) :

- D'APPROUVER l'expérimentation d'un transport à la demande dans le cadre de l'exploitation de la ligne régulière n°64 du réseau de Transport Interurbain de la Moselle organisé par la Région Grand Est

- D'APPROUVER la convention de partenariat correspondante conclue avec la Région Grand Est

- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention.

2. Accueil péri-extrascolaire – Marché de confection et livraison de repas en liaison chaude (1.1)

Considérant que le marché de restauration péri-extrascolaire prend fin le 26 juillet 2019, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lancer un nouveau marché de restauration en liaison chaude, selon les caractéristiques suivantes :

- Type de marché : accord cadre à bons de commande
- Procédure envisagée : marché à procédure adaptée
- Objet du marché : confection et livraison en liaison chaude des repas pour l'accueil péri-extrascolaire situé à Rémilly
- Période des prestations :

Accueil périscolaire : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
Accueil extrascolaire : 3 semaines au mois de juillet (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois
  Montant prévisionnel du marché : 232 000 € HT
- Critères de sélection des offres : Prix (40%) et valeur technique (60%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à engager la procédure de passation du marché public relatif au marché public de restauration péri-extrascolaire dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Président à signer le marché avec le candidat dont l'offre aura été jugée la mieux-disante.

3.1.1 Budget principal : Compte de gestion 2018 (7.1.1)

Considérant que le Compte de Gestion 2018 du budget PRINCIPAL de la CC du Sud Messin établi par la trésorerie est conforme au compte administratif correspondant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget PRINCIPAL de la CC du Sud Messin pour l'année 2018

3.1.2- Budget principal : Compte administratif 2018 (7.1.1)

Suite à la présentation du compte administratif 2018 du budget PRINCIPAL de la CC du Sud Messin, Monsieur Jean- Paul ECKENFELDER, en sa qualité de Président quitte la salle pour le vote du compte administratif. Le vote se déroule donc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, 1er Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018 du budget PRINCIPAL de la CC du Sud Messin arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement		***Section d'investissement***	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	5 286 009.26 €	2 833 577.99 €	6 197 787.33 €	1 795 597.81 €
Recettes	5 286 009.26 €	3 207 610.46 €	6 197 787.33 €	825 050.34 €
Résultat 2018		**374 032.47 €**		**-970 547.47 €**
Résultat reporté		2 114 012.32 €		3 166 848.23 €
Résultat de clôture		**2 488 044.79 €**		**2 196 300.76 €**

Restes à réaliser Dépenses investissement 2018				2 415 047.49 €
Restes à réaliser Recettes investissement 2018				0 €
Solde des Restes à réaliser 2018				- 2 415 047.49 €

3.1.3 Budget principal – Affectation du résultat (7.1.1)

Considérant que le compte administratif et compte de gestion du budget PRINCIPAL de la CC du Sud Messin présentent :

- Un excédent de fonctionnement de 2 488 044.79 €
- Un excédent d'investissement : 2 196 300.76 €

Considérant par ailleurs, le solde des restes à réaliser établi comme suit :
RAR dépenses : 2 415 047.49 €
RAR recettes : 0 €
Solde RAR : - 2 415 047.49 €

Le solde de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à – 218 746.73 €.

Après échanges et afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 2 488 044.79 € comme suit :

1068 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 218 746.73 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté : 2 269 298.06 €

3.1.4 - Budget principal – Taux d'imposition 2019 (7.2.1)

Vu les délibérations concordantes des CC de l'Aéroport Régional (25-09-2013), de Rémilly et environs (26-09-2013) et du Vernois (12-09-2013), approuvant la mise en place d'un mécanisme d'intégration progressive des taux additionnels des TH, TFB, TFNB à compter du 01-01-2014,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Sud Messin en date du 14 décembre 2015 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à la majorité des voix (40 voix POUR, 1 voix CONTRE) :

- DE MAINTENIR pour 2019 les taux d'imposition comme suit :
  - Taxe d'habitation : 3.61%
  - Taxe foncier bâti : 1.25%
  - Taxe foncier non bâti : 4.86%
  - Cotisation foncière des entreprises : 18.65%

- DE SOLLICITER les services fiscaux afin de procéder au calcul des taux effectivement appliqués en 2019 sur le territoire de la CC du Sud Messin en application des dispositifs d'intégration et d'unification fiscale en vigueur.

3.1.5- Budget principal – Budget primitif 2019

Après présentation du budget primitif pour l'année 2019 et compte tenu de l'affectation du résultat 2018,
Le Conseil Communautaire, à la majorité des voix (39 voix POUR, 2 voix CONTRE) :

- DECIDE d'adopter le budget primitif 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 5 343 041,06 €
Recettes : 5 343 041,06 €

INVESTISSEMENT *(y compris les restes à réaliser 2018)*
Dépenses : 5 010 211,57 €
Recettes : 5 010 211,57 €

3.2.1 Budget annexe des déchets ménagers : Compte de gestion 2018 (7.1.1)

Considérant que le Compte de Gestion 2018 du budget annexe des DECHETS MENAGERS de la CC du Sud Messin établi par la trésorerie est conforme au compte administratif correspondant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe DECHETS MENAGERS de la CC du Sud Messin pour l'année 2018.

3.2.2 - Budget annexe des déchets ménagers: Compte administratif 2018 (7.1.1)

Suite à la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la CC du Sud Messin, Monsieur Jean- Paul ECKENFELDER, en sa qualité de Président quitte la salle pour le vote du compte administratif. Le vote se déroule donc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, 1er Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la CC du Sud Messin arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement		***Section d'investissement***	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	2 607 622.57 €	1 842 858.96 €	1 697 303.00 €	50 899.62 €
Recettes	2 607 622.57 €	1 951 357.32 €	1 697 303.00 €	116 267.98 €
Résultat 2018		**108 498.36 €**		**65 368.36 €**
Résultat reporté		1 027 205.99 €		141 876.00 €
Résultat de clôture		**1 135 704.35 €**		**207 244.36 €**

Restes à réaliser Dépenses investissement 2017				57 000 €
Restes à réaliser Recettes investissement 2017				0 €
Solde des Restes à réaliser 2017				**-57 000 €**

3.2.3- Budget annexe des déchets ménagers – Budget primitif 2019 (7.1.1)

Après présentation du budget primitif pour l'année 2019 et compte tenu de l'affectation du résultat 2018,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget annexe des déchets ménagers 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 3 001 176,35 €
Recettes : 3 001 176,35 €

INVESTISSEMENT *(y compris les restes à réaliser 2018)*
Dépenses : 1 772 985,01 €
Recettes : 1 772 985,01 €

3.3.1. Budget annexe périscolaire : Compte de gestion 2018 (7.1.1)

Considérant que le Compte de Gestion 2018 du budget annexe PERISCOLAIRE de la CC du Sud Messin établi par la trésorerie est conforme au compte administratif correspondant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe PERISCOLAIRE de la CC du Sud Messin pour l'année 2018.

3.3.2 - Budget annexe périscolaire : Compte administratif 2018 (7.1.1)

Suite à la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe PERISCOLAIRE de la CC du Sud Messin, Monsieur Jean-Paul ECKENFELDER, en sa qualité de Président quitte la salle pour le vote du compte administratif. Le vote se déroule donc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, 1er Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe PERISCOLAIRE de la CC du Sud Messin arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement		***Section d'investissement***	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	410 781.18 €	337 301.18 €	6 814.60 €	125.00 €
Recettes	410 781.18 €	337 301.18 €	6 814.60 €	861.18 €
Résultat 2017		**- €**		**736.18 €**
Résultat reporté		- €		5 953.42 €
Résultat de clôture		**- €**		**6 689.60 €**

3.3.3- Budget annexe périscolaire – Budget primitif 2019 (7.1.1)

Après présentation du budget primitif pour l'année 2019,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget annexe périscolaire 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 396 752.00 €
Recettes : 396 752.00 €

INVESTISSEMENT
Dépenses : 6 760.60 €
Recettes : 6 760.60 €

3.4.1 Budget annexe SPANC : Compte de gestion 2018

Considérant que le Compte de Gestion 2018 du budget annexe SPANC de la CC du Sud Messin établi par la trésorerie est conforme au compte administratif correspondant, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe SPANC de la CC du Sud Messin pour l'année 2018.

3.4.2- Budget annexe SPANC : Compte administratif 2018 (7.7.1)

Suite à la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC de la CC du Sud Messin, Monsieur Jean- Paul ECKENFELDER, en sa qualité de Président quitte la salle pour le vote du compte administratif. Le vote se déroule donc sous la présidence de Monsieur Jean-Marie STABLO, 1er Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC de la CC du Sud Messin arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	
	Prévisions	Réalisé
Dépenses	3 020 €	464.40 €
Recettes	3 020 €	720 €
Résultat 2017		**264.60 €**
Résultat reporté		1 049,47 €
Résultat de clôture		**1 305,07 €**

3.4.3 Budget annexe SPANC – Budget primitif 2019 (7.1.1)

Après présentation du budget primitif pour l'année 2019,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le budget annexe SPANC 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 3 020 €
Recettes : 3 020 €

4. Motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Rémilly (8.7)

Dans le cadre de la rationalisation de l'exploitation de ses gares, la SNCF souhaite fermer le guichet de la gare de RÉMILLY.
La gare de RÉMILLY dispose d'un guichet de vente et d'un distributeur automatique de billets pour l'achat des titres de transport TER. Elle propose 57 dessertes quotidiennes par train pour se rendre à METZ, FORBACH, MOHRANGE, SARREBOURG, ou STRASBOURG.
Le public qui fréquente la gare et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, jeunes, notamment dans le cadre scolaire.

La SNCF indique que les personnes prenant le train à Rémilly sont essentiellement des abonnés qui renouvellent leur titre de transport sur internet. Par ailleurs, la fréquentation serait en baisse régulière depuis 2014 passant en dessous de celle de SAINT-AVOLD – METZ.

A l'heure de la relance des transports alternatifs et de la recherche de moyens pour favoriser la mobilité en zone rurale, la fermeture du guichet est une réelle perte pour le service public.
Si le digital est amené à prendre une part plus importante parmi les canaux de vente, il ne concerne pas tous les publics et n'a pas vocation à apporter le même niveau d'information qu'un agent.

Concernant la baisse de fréquentation, M. le Maire fait valoir que celle-ci est difficile à admettre sans prendre en compte la réduction de l'offre proposée aux usagers du fait des annulations de trains, des interruptions de lignes lors de la réalisation de travaux, ou encore des grèves. Si toutes les gares ont connu une baisse de fréquentation en 2016, elle n'est pas plus prononcée à Rémilly qu'ailleurs.
Par ailleurs, les comptages effectués sur la ligne SARREBOURG-METZ n'ont manifestement pas été pris en compte. Or, le train de 7h17 au départ de Rémilly est le plus utilisé. La correction qui en résulte se traduit par une augmentation de la fréquentation en 2017.

Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DEMANDE à la SNCF le maintien du guichet et des services proposés à la gare de RÉMILLY,

- DIT que ladite fermeture constitue une nouvelle étape dans la réduction des services publics et accentuerait encore la fracture entre les zones urbaines favorisées et les territoires ruraux,

- DIT que cette proposition de la SNCF va à l'encontre des prérogatives du Président de la République, ces dernières tendant à la volonté d'un rééquilibrage des territoires avec notamment la création d'un ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales.

Liste des délibérations de la séance du 4 avril 2019.

1. Transport à la demande – Convention de partenariat avec la Région
2. Péri-extrascolaire : marché de confection et livraison de repas en liaison chaude
3. Finances :
    - 3.1 Budget Principal
        - 3.1.1 Compte de gestion 2018
        - 3.1.2 Compte administratif 2018
        - 3.1.3 Affectation du résultat
        - 3.1.4 Vote des taux d'imposition
        - 3.1.5 Budget primitif 2019
    - 3.2 Budget Déchets ménagers
        - 3.2.1 Compte de gestion 2018
        - 3.2.2 Compte administratif 2018
        - 3.2.3 Budget primitif 2019
    - 3.3. Budget Périscolaire
        - 3.3.1 Compte de gestion 2018
        - 3.3.2 Compte administratif 2018
        - 3.3.3 Budget primitif 2019
    - 3.4 Budget SPANC
        - 3.4.1 Compte de gestion 2018
        - 3.4.2 Compte administratif 2018
        - 3.4.3 Budget primitif 2019
4. Motion de soutien au maintien du guichet de la gare de Rémilly

La séance est levée à 22h30 et ont signés les membres présents.

Affiché au siège de la collectivité le 16 avril 2019.

Fait à Goin, le 16 avril 2019
Le Président
Jean-Paul ECKENFELDER